

Table des matières

- [Formulaire de déclaration](#)
- [Plan d'atténuation des risques pour les
travailleurs étrangers temporaires
exemptés de quarantaine](#)
- [Protocole pour les centres de formation](#)
- [Guide du visiteur](#)

Déclaration obligatoire pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine avant d'accéder aux installations de CAE Montréal

À CAE, nous continuons de suivre de près l'évolution du coronavirus (COVID-19). Nous prenons des mesures pour empêcher la propagation de la COVID-19 dans nos installations et réduire le risque d'exposition de nos employés, visiteurs et clients. **Dans cette optique, nous vous demandons désormais de faire prendre votre température et, si votre température n'est pas égale ou supérieure à 38 °C/100,4 °F, de remplir ce formulaire d'autodéclaration avant d'accéder à une installation de CAE.**

La prise de votre température et le formulaire d'autodéclaration serviront uniquement à déterminer si vous êtes autorisé à accéder à nos locaux et à vérifier votre conformité aux exigences suivantes :

- (i) les protocoles de CAE pendant votre séjour, car ceux-ci peuvent être mis à jour à l'occasion (« protocoles de CAE »);
- (ii) les exigences des différents niveaux de gouvernement canadien (fédéral, provincial et municipal) et des autorités canadiennes de santé publique (les « règlements »).

Veillez noter que l'accès au Canada et aux installations de CAE est actuellement autorisé pour les personnes qui proviennent de l'extérieur du Canada (travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine (TETEQ)) en vertu d'une exemption spéciale approuvée par les différents niveaux du gouvernement canadien. Cet accès dépend de votre conformité aux protocoles et aux règlements de CAE. De plus, il incombe à CAE de surveiller votre conformité pendant la période de quarantaine applicable de 14 jours à compter de votre arrivée au Canada (« période de quarantaine ») et d'informer Affaires mondiales Canada de toute préoccupation éventuelle concernant l'exposition des Canadiens (employés de CAE ou membres du grand public). Vous, votre employeur et CAE pouvez être passibles de sanctions sévères si vous ne vous conformez pas, y compris l'expulsion immédiate de toute installation de CAE et du Canada. CAE vous demandera de rembourser le montant des sanctions qui lui ont été imposées et qu'elle a payées pour votre non-conformité.

Veillez noter que ce processus est l'une des nombreuses mesures mises en place par CAE pour assurer la conformité à l'exemption reçue des gouvernements afin de permettre l'accès aux TETEQ et, plus précisément, pour réduire les risques associés à la COVID-19 pour toutes les personnes autorisées à accéder aux installations de CAE, pour assurer le maintien des précautions sanitaires dans nos installations et pour prévenir la contamination communautaire.

Dans le contexte de la pandémie mondiale, il est essentiel de faire une déclaration honnête et sincère sur votre état pour la sécurité de la communauté.

Faire une fausse déclaration volontairement est un acte grave qui met en danger la santé et la sécurité des employés et des clients de CAE, et de toute autre personne se trouvant dans l'installation. CAE se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la suspension de l'accès aux installations et aux formations, ou tout autre recours disponible contre toute personne ayant fait une fausse déclaration.

Avant votre départ vers le Canada, lisez, signez et retournez cette déclaration à votre personne-ressource désignée à CAE.

Par la présente, je déclare que :

- a. J'accepte de pratiquer toutes les mesures de sécurité contre la COVID-19 pendant au moins 7 jours avant d'arriver au Canada.
- b. Depuis mon arrivée au Canada, je me conforme et j'accepte de continuer à me conformer aux exigences **locales en matière de quarantaine pendant toute la période de quarantaine** (14 jours à compter de mon arrivée au Canada), **et ce sans limitation** :
 - Je comprends que mon départ vers le Canada est conditionnel à l'obtention d'un :
 - résultat négatif à un test moléculaire (PCR ou RT-LAMP) pour la COVID-19 dans les 72 heures précédant mon vol de départ prévu pour le Canada ; OU
 - résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 subi entre 14 et 90 jours avant le départ.
 - Il est de ma responsabilité de m'assurer que le résultat du test présenté à la compagnie aérienne mentionne les éléments suivants :
 - Nom et date de naissance du client ou du visiteur
 - Nom et adresse du laboratoire, de la clinique ou de l'établissement qui a effectué le test
 - Date à laquelle le test a été effectué
 - Méthode du test effectué (par exemple, PCR ou LAMP)
 - Résultat du test (tel que « négatif » ou « non détecté »)
 - En voyageant au Canada et pendant mon séjour au Canada, j'accepte de porter un masque dans les transports (par exemple, avion, voiture, etc.), les lieux publics fermés (p. ex. aéroport, installation, etc.) et à l'extérieur lorsqu'il n'est pas possible de maintenir constamment une distance physique de 2 mètres des autres, tel qu'il est aussi obligatoire dans les véhicules pendant le voyage. Je pratiquerai également toutes les mesures de sécurité à tout moment (se laver ou se désinfecter fréquemment les mains, maintenir la distance physique (2 mètres), suivre les mesures d'hygiène lorsque j'éternue ou tousse).
 - Je téléchargerai l'application [ArriveCAN](#) de manière sécuritaire 48 heures avant mon arrivée au Canada (comme l'a demandé l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC)) pour fournir mon contact et plan de quarantaine (incluant l'adresse civique du lieu de quarantaine) et afin d'accélérer le processus d'arrivée au Canada et de passer moins de temps avec les agents des services frontaliers et de la santé publique.
 - Je devrai faire un test de dépistage de la COVID-19 7 jours suivant le test de pré-départ et je comprends que CAE se réserve le droit d'exiger d'autres tests de dépistage de la COVID-19 à l'intérieur des 14 jours de la période de quarantaine.
 - En cas de test positif, le plan d'intervention d'urgence de CAE pour les clients sera lancé par le service médical de CAE. Je serai informé et, conformément au protocole, mon transport sera organisé par la Sécurité mondiale de CAE vers le lieu d'isolement désigné.

- c. **Je limiterai mes sorties uniquement aux installations de CAE. Je m'engage à me mettre en quarantaine et à ne pas accéder à des lieux publics**, y compris, mais sans s'y limiter, à des restaurants (y compris le restaurant de l'hôtel), à des salles de sport, à des piscines, à des spas, à des centres commerciaux, à des épiceries, etc. pendant la période de quarantaine.
- Je m'engage à tenir un registre de toutes les personnes que je rencontrerai pendant la période de quarantaine de 14 jours et, si je deviens symptomatique, si on m'établit comme personne exposée ou si je reçois un résultat positif à un test de dépistage à n'importe quel moment, je mettrai ce registre à la disposition de CAE et des gouvernements afin de leur permettre de retrouver toutes les personnes avec qui j'ai été en contact.
 - J'accepte que, pendant la période de quarantaine, CAE puisse, à sa discrétion, demander au personnel de sécurité, de conformité de surveiller mes déplacements.
- d. Je n'ai **pas** été en contact direct avec une personne que je sais être porteuse de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- e. **Je n'ai pas obtenu de résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou été établi comme étant une personne potentiellement exposée au virus responsable de la COVID-19, ou j'ai obtenu une confirmation médicale de fin d'isolement (s'il y avait lieu) dans les 14 derniers jours.**
- f. Je ne présente **aucun** des symptômes suivants généralement associés à la COVID-19 :
- Fièvre (température égale ou supérieure à 38,1 °C/100,6 °F)
 - Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
 - Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
 - Essoufflement
 - Difficultés à respirer
 - Mal de gorge
 - Nez qui coule ou congestion nasale (de cause inconnue)
- Et/ou au moins **deux** des symptômes suivants :
- Maux de ventre
 - Nausées (maux de cœur) ou vomissements
 - Diarrhées
 - Grande fatigue
 - Perte d'appétit importante
 - Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
 - Mal de tête
- g. Avant mon arrivée au Canada et avant mon départ du Canada, je suis responsable de planifier mon transport de l'aéroport aux installations de CAE et à l'hôtel désigné par CAE en utilisant uniquement:
- Transport organisé par le responsable mondial de la sécurité de CAE.
Contact: CAESECADMIN@cae.com (préavis de 48 heures requis).

Pendant mon séjour, je suis responsable de planifier mon transport des installations de CAE à l'hôtel désigné par CAE avec:

- Transport organisé par le responsable mondial de la sécurité de CAE. Contact: CAESECADMIN@cae.com (préavis de 48 heures requis).

En aucun cas je ne devrais louer une voiture, prendre un taxi / Uber ou un transport en commun à mon arrivée au Canada et pour la période de quarantaine de 14 jours.

- h. Je me **conformerai à toutes les mesures en place et à toutes les exigences** énoncées dans le [plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine](#), le [guide du visiteur](#) et le [protocole pour les centres de formation](#), qui m'ont déjà été fournis.

Je souscris et continuerai d'être souscrit à une assurance médicale qui couvre les dépenses associées à la COVID-19 pendant mon séjour.

Si votre situation ne vous permet pas de faire cette déclaration, l'accès aux installations de CAE vous sera refusé. Si vous ressentez des symptômes de la COVID-19 à tout moment durant votre séjour au Canada ou si vous recevez un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, vous acceptez d'en informer immédiatement votre personne-ressource au sein de CAE ainsi que l'équipe de la Sécurité de CAE afin de [suivre les directives et de vous conformer aux exigences des gouvernements](#). Nous vous recommandons également de communiquer avec votre employeur et avec votre fournisseur d'assurance médicale à ce sujet.

Je confirme l'exactitude de ma déclaration et j'accepte que ma signature ci-dessous confirme mon consentement à ce que le présent formulaire d'autodéclaration soit divulgué et transmis aux autorités compétentes.

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

Date

Confidentialité des renseignements :

Toutes les données que vous fournissez dans le cadre de cette déclaration seront conservées en toute sécurité et confidentialité. Les données que vous fournissez seront exclusivement utilisées pour déterminer si vous êtes autorisé à accéder aux installations de l'entreprise, vérifier votre conformité aux protocoles et règlements de CAE et réduire les risques pour la santé et la sécurité liés à l'épidémie de COVID-19. Vos données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour réduire les risques pour la santé et la sécurité dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, et seront ensuite supprimées de manière sécurisée.

Si vous recevez un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, les résultats de votre test et le registre de toutes les personnes que vous avez rencontrées au cours des 14 premiers

jours de votre séjour au Canada seront mis à la disposition des différents niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et des autorités canadiennes de santé publique.

Si vous avez des questions sur ce formulaire de déclaration obligatoire pour les clients étrangers ou sur les exigences auxquelles CAE doit se conformer, veuillez communiquer avec le service Santé et sécurité au travail de CAE à l'adresse medical@cae.com.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les pratiques de CAE en matière de protection de la vie privée, veuillez communiquer avec Pierre Gignac, leader mondial, Éthique et conformité, au 514-341-2000 ou à l'adresse dataprotection@cae.com.

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



Conformément aux recommandations de santé publique du Canada (voir [les directives des ressources provinciales et territoriales](#)), CAE s'efforce de protéger ses employés et leurs familles, ainsi que ses clients, visiteurs et fournisseurs. Parallèlement, nous restons entièrement engagés à l'égard de notre mission et de notre obligation, qui est de continuer à soutenir nos clients.

En plus de la conformité à nos mesures et à nos protocoles sur place, nous nous attendons à ce que chaque personne qui entre dans nos installations démontre le plus haut niveau de précaution.

Veillez noter que l'accès au Canada et aux installations de CAE est actuellement autorisé pour les personnes qui proviennent de l'extérieur du Canada (travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine (TETEQ)) en vertu d'une exemption spéciale approuvée par les différents ordres de gouvernement canadien. Cet accès dépend de votre conformité aux protocoles et aux règlements de CAE. Le non-respect des protocoles et des règlements de CAE entraînera des conséquences, comme l'interdiction d'accéder au pays et aux installations de CAE.

De plus, il incombe à CAE de surveiller votre conformité pendant la période de quarantaine applicable de 14 jours à compter de votre arrivée au Canada (« période de quarantaine ») et d'informer Affaires mondiales Canada de toute préoccupation éventuelle concernant l'exposition des Canadiens (employés de CAE ou membres du grand public). Vous, votre employeur et CAE pouvez être passibles de sanctions sévères si vous ne vous conformez pas, y compris l'expulsion immédiate de toute installation de CAE et du Canada. CAE vous demandera de rembourser le montant des sanctions qui lui ont été imposées et qu'elle a payées pour votre non-conformité.

Veillez noter que ce processus est l'une des nombreuses mesures mises en œuvre par CAE pour assurer le respect de l'exemption reçue des gouvernements pour permettre l'accès aux clients et fournisseurs étrangers, et en particulier : pour réduire les risques associés à la COVID-19 pour toute personne autorisée à accéder aux installations de CAE, pour assurer que les précautions sanitaires sont maintenues dans nos installations, ainsi que pour prévenir la contamination dans la collectivité.

Ce protocole **concerne les voyages non discrétionnaires au Canada de ressortissants étrangers pour les activités commerciales essentielles de CAE** et a deux objectifs : réduire au minimum les risques de transmission liés à la

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



pandémie de COVID-19 et répondre aux exigences de nos gouvernements et des autorités sanitaires.

Nous nous réjouissons à l'idée de vous accueillir dans nos centres de formation.

Généralités

Nous nous attendons à ce que les TETEQ prennent toutes les précautions nécessaires pour limiter les risques de transmission de la COVID-19 :

- Afin d'améliorer davantage la sécurité de tous, nous vous demandons de bien vouloir continuer à appliquer toutes les mesures locales de sécurité en matière de COVID-19 pendant au moins 7 jours avant votre arrivée au Canada.
- À l'embarquement du vol vers le Canada, avoir en main l'obtention d'un :
 - résultat négatif à un test de dépistage moléculaire (PCR¹ ou RT-LAMP²) pour la COVID-19 dans les 72 heures précédant votre vol de départ au moment de l'embarquement pour le Canada. Consultez la section [Dépistage ci-dessous](#) pour plus de détails; OU
 - résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 subi entre 14 et 90 jours avant le départ.
- Passez un test de dépistage moléculaire (PCR ou RT-LAMP) pour la COVID-19 7 jours après le test de pré-départ.
- 48 heures avant d'arriver au Canada, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) demande à tous les visiteurs d'utiliser facilement et en toute sécurité soit l'application [ArriveCAN](#) soit le site Web <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/arrivecan.html> pour soumettre leurs coordonnées et leur plan de quarantaine (qui indique l'adresse réelle du lieu où ils prévoient se placer en quarantaine) et pour accélérer le processus à leur arrivée au Canada et passer moins de temps avec les agents des services frontaliers et de santé publique.
 - L'application vous aidera à :

1 Réaction en chaîne par polymérase (PCR)

2 Amplification isotherme à boucle de transcription inverse (RT-LAMP)

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



- Fournir les renseignements obligatoires requis pour entrer au Canada
- Réduire le temps d'attente et les points de contact à la frontière
- Fournir au gouvernement du Canada des mises à jour volontaires sur votre respect de la quarantaine et l'apparition de tout symptôme au cours des 14 jours suivant votre arrivée au Canada
 - Téléchargez l'application ArriveCAN ([iOS](#), [Android](#) ou [format web](#)).
- 48 heures avant leur arrivée au Canada, les visiteurs sont fortement invités à télécharger et à installer [l'application Alerte COVID](#) créée par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur leur téléphone intelligent afin de se protéger, de protéger les personnes autour d'eux et de protéger le public lors de leur séjour au Canada.
 - L'application Alerte COVID va :
 - vous informer si vous avez été en contact avec une personne dont le test de dépistage de la COVID-19 s'est révélé positif;
 - vous fournir des renseignements pertinents concernant les étapes à suivre après avoir reçu la notification d'exposition;
 - informer les autres utilisateurs de l'application lorsqu'ils ont été proches d'une personne qui a déclaré avoir été testée positive à la COVID-19 par le biais de l'application, de manière anonyme et sans communiquer de renseignements personnels.
- Vous devez limiter vos sorties aux seules installations de CAE. Ne sortez pas dans un lieu public pendant les 14 jours suivant votre arrivée au Canada (la « période de quarantaine »).
- Vous devez toujours respecter les conseils et directives de santé publique locaux concernant l'utilisation de masques non médicaux ou d'un couvre-visage dans les espaces publics intérieurs et extérieurs.
- Pendant la période de quarantaine, les TETEQ arrivant par avion doivent utiliser uniquement les moyens de transport mis à leur disposition par CAE.

Nous nous attendons également à ce que vous respectiez des protocoles d'hygiène stricts en tout temps, que vous soyez dans nos installations ou non :

- Allez dans les installations de CAE qu'aux moments convenus avec un responsable de CAE.

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



- Lavez ou désinfectez vos mains fréquemment avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes.
 - Désinfectez vos mains avec une solution à base d'alcool (contenant au moins 60 % d'alcool) si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Suivez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Maintenez une distance physique (2 mètres) à tout moment et évitez de serrer la main d'autres personnes.
- Il est obligatoire de porter un masque dans les lieux publics fermés en tout temps, à l'extérieur lorsqu'il n'est pas possible de conserver une distance constante de 2 mètres avec les autres et dans les véhicules pendant les déplacements, le cas échéant.
- Suivez tous les protocoles de CAE lorsque vous entrez dans les installations de CAE. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter le [guide du visiteur](#).

Le masque doit être proche du visage et doit couvrir complètement le nez et la bouche. Assurez-vous d'avoir des masques médicaux supplémentaires et du désinfectant pour les mains. Si vous perdez ou oubliez votre masque, des masques supplémentaires et une solution désinfectante peuvent vous être fournis lorsque vous entrez dans le véhicule de transport ou dans les installations de CAE.

De plus, nous nous attendons à ce que vous consultiez les [recommandations](#) de l'Institut national de santé publique du Québec pour obtenir des conseils supplémentaires sur les mesures préventives relativement à la COVID-19.

Dépistage*

- **Avant l'embarquement du vol vers le Canada**, avoir en main l'obtention d'un :
 - résultat négatif à un test de dépistage moléculaire (PCR³ ou RT-LAMP⁴) pour la COVID-19 effectué dans les 72 heures précédant votre vol de départ au moment de l'embarquement pour le Canada ; OU

3 Réaction en chaîne par polymérase (PCR)

4 Amplification isotherme à boucle de transcription inverse (RT-LAMP)

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



- résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 subi entre 14 et 90 jours avant le départ.
 - Le TETEQ doit s'assurer que le résultat des tests de laboratoire comprend les renseignements suivants :
 - Nom et date de naissance du client ou du visiteur
 - Nom et adresse du laboratoire, de la clinique ou de l'établissement qui a effectué le test
 - Date à laquelle le test a été effectué
 - Méthode du test effectué (par exemple, PCR ou LAMP)
 - Résultat du test (tel que « négatif » ou « non détecté »)
 - Le résultat de votre test de dépistage de la COVID-19 doit être envoyé par courriel à votre personne-ressource principale au sein de CAE et à medical@cae.com avant votre départ.
 - Si vous recevez un premier résultat positif à l'intérieur des 14 jours avant votre départ, vous ne serez pas autorisé à monter à bord d'un vol à destination du Canada ni à entrer au Canada.
 - Comme il est possible de recevoir un faux résultat négatif, il est important de continuer à surveiller **quotidiennement** la présence de symptômes après votre arrivée au Canada.
- **Le TETEQ devra passer un test de la COVID-19, 7 jours suivant le test de pré-départ. CAE se réserve le droit d'exiger un test pour la COVID-19 dans la période de 14 jours.**

Les TETEQ doit tenir informer le coordonnateur de séjour ou l'agent de conformité pour que ce dernier puisse tenir un registre de toutes les personnes que le TETEQ rencontre pendant la période de quarantaine et à tout moment, s'il présente des symptômes, et indiquer si le TETEQ a été exposés au virus ou a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, et doit communiquer avec les autorités locales de santé publique pour remettre le registre à ces dernières et aux gouvernements, afin de retrouver les personnes avec qui il a été en contact.

En cas de résultat positif au Québec, il faut suivre les règles d'isolement et informer le service de santé publique :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en composant le 1 877-644-4545

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



Il faut également aviser le gouvernement du Canada par courriel à l'adresse phac.quarantine.covid19.quarantaine.aspc@canada.ca.

* Les tests de dépistage de la COVID-19 doivent être des tests de PCR (réaction en chaîne de la polymérase) ou RT-LAMP.

Symptômes

Si vous commencez à présenter des symptômes de la COVID-19, c.-à-d. au moins un des symptômes suivants :

- fièvre (température égale ou supérieure à 38,1 °C/100,6 °F),
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût,
- toux récente ou aggravation d'une toux chronique,
- essoufflement,
- difficultés à respirer,
- mal de gorge,
- nez qui coule ou congestion nasale (de cause inconnue).

Et/ou au moins deux des symptômes suivants :

- maux de ventre,
- nausées (maux de cœur) ou vomissements,
- diarrhées,
- grande fatigue,
- perte d'appétit importante,
- douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique),
- mal de tête.

• **Si vous êtes dans une installation de CAE :**

- Isolez-vous des autres.
- Informez votre personne-ressource principale chez CAE qui lancera le [l'algorithme décisionnel lorsqu'un employé présente des symptômes](#).
- Communiquez immédiatement avec un professionnel de la santé ou avec les autorités de santé publique compétentes ci-dessous, décrivez

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



vos symptômes et vos antécédents de voyage, et suivez les instructions du professionnel de la santé ou des autorités de santé publique.

- Au Québec, vous devez aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en composant le 1-877-644-4545 et en écrivant un courriel à mado.sat@santepub-mtl.qc.ca, et
- Vous devez également aviser le gouvernement du Canada par courriel à l'adresse phac.quarantine.covid19.quarantaine.aspc@canada.ca.
- Le service de sécurité sera informé et vous escortera hors de l'installation de CAE et vous transportera à votre hôtel pour que vous puissiez récupérer vos effets personnels avant de vous transporter dans un lieu d'isolement désigné où vous resterez pendant une période d'isolation obligatoire de 14 jours. L'équipe du service de sécurité de CAE est formée pour appliquer ces protocoles spécifiques.
- **Si vous ne vous trouvez pas dans une installation de CAE :**
 - Isolez-vous des autres et restez dans votre chambre d'hôtel.
 - Informez votre personne-ressource principale chez CAE qui lancera le [Plan d'intervention en cas d'urgence à l'intention des clients](#).
 - L'équipe médicale de CAE communiquera avec les autorités de la santé publique appropriées ci-dessous et indiquera vos symptômes et vos antécédents de voyage et suivra les instructions des autorités de la santé publique.
 - Communiquez immédiatement avec un professionnel de la santé ou avec les autorités de santé publique compétentes ci-dessous, décrivez vos symptômes et vos antécédents de voyage, et suivez les instructions du professionnel de la santé ou des autorités de santé publique.
 - Au Québec, vous devez aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en composant le 1-877-644-4545 et en écrivant un courriel à mado.sat@santepub-mtl.qc.ca, et
 - Vous devez également aviser le gouvernement du Canada par courriel à l'adresse phac.quarantine.covid19.quarantaine.aspc@canada.ca.

- Avisez votre personne-ressource principale au sein de CAE.
- Le service de sécurité de CAE sera informé et vous transportera dans un lieu d'isolement désigné où vous resterez pendant une période d'isolation obligatoire de 14 jours. L'équipe du service de sécurité de CAE est formée pour appliquer ces protocoles spécifiques.

Protocole en cas de contact avec un employé de CAE qui présente des symptômes de COVID-19

Les employés de CAE qui travaillent dans le même bâtiment que les TETEQ sont tenus de tenir un registre des personnes qu'ils rencontrent. Par conséquent, si pendant votre séjour un employé de CAE commence à montrer des signes ou des symptômes de la COVID-19, ou s'avère positif à la COVID-19, un plan d'intervention d'urgence spécifique sera déclenché :

- Vous serez informé par votre point de contact de CAE qu'un employé pourrait avoir contracté la COVID-19
- Le service Santé et sécurité au travail de CAE fixera un rendez-vous pour effectuer un test pour la COVID-19 dès que possible
- Le service de sécurité de CAE sera informé et vous escortera hors de l'établissement de CAE et vous transportera à votre hôtel (si le client se trouve dans les locaux de CAE),
- Vous serez invité à rester en isolement dans votre chambre d'hôtel jusqu'à la réception des résultats des tests.

Avion

Depuis le 7 janvier 2021, tous les voyageurs aériens âgés de cinq ans et plus sont tenus de fournir à la compagnie aérienne la preuve d'un résultat négatif à un test de laboratoire pour la COVID-19 obtenu 72 heures avant le vol à destination au Canada ou la preuve d'un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 subi entre 14 et 90 jours avant le départ. Pour plus de détails sur le résultat négatif requis, veuillez consulter la section [Dépistage](#).

Gardez votre masque pendant tout le vol et suivez les protocoles de sécurité de votre compagnie aérienne.

Aéroport

À la sortie de l'avion, lavez vos mains, jetez l'équipement de protection que vous portiez pendant votre vol, lavez vos mains à nouveau et mettez un nouveau masque. Assurez-vous d'avoir des masques supplémentaires et du désinfectant pour les mains. Si vous perdez ou oubliez vos masques, des masques supplémentaires et une solution désinfectante peuvent vous être fournis lorsque vous entrez dans le véhicule de transport de CAE.

Dans l'aéroport, maintenez une distance physique avec les autres personnes (2 mètres), portez un masque en tout temps et lavez ou désinfectez vos mains fréquemment.

Prenez tout de suite votre moyen de transport CAE et ne faites pas d'arrêts qui ne sont pas nécessaires et évitez les rassemblements.

Vous serez accueilli à l'aéroport par un chauffeur désigné par CAE. Si vous ne voyez personne, veuillez communiquer avec le chef mondial de la sécurité de CAE au +1 514 757-5501.



Transport

Avant votre arrivée au Canada et avant votre départ du Canada, vous êtes responsable de planifier votre transport de l'aéroport aux installations de CAE et à l'hôtel désigné par CAE en utilisant uniquement cette option :

- Transport organisé par le chef mondial de la sécurité de CAE. Contact : CAESECADMIN@cae.com **(préavis de 48 heures requis).**

Pendant votre séjour, vous êtes responsable de planifier votre transport des installations de CAE à l'hôtel désigné par CAE :

- Transport organisé par le chef mondial de la sécurité de CAE. Contact : CAESECADMIN@cae.com (préavis de 48 heures requis).



Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



Vous ne devez en aucun cas louer une voiture, prendre un taxi/uber ou les transports publics à votre arrivée au Canada et pendant la période de quarantaine de 14 jours.

Hébergement et repas

Pendant la période de quarantaine, isolez-vous de préférence dans une chambre privée à l'hôtel désigné par CAE et utilisez la livraison de nourriture sans contact (commandez des repas avec le service aux chambres ou un service de livraison). N'accédez à aucun lieu public, y compris les restaurants, les centres commerciaux, les épiceries, etc.

* Deux semaines après l'arrivée, ces restrictions ne sont plus applicables, mais le respect des protocoles standard de CAE dans ses installations est toujours requis, par exemple les règles de distanciation physique, le lavage des mains et le port de masque. De plus, il est obligatoire de suivre les conseils du service de santé publique local en tout temps.

Exigences relatives au confinement

Vous devez retourner à votre hôtel après vos occupations à CAE. Vous devez maintenir une distance physique avec le personnel de l'hôtel et les TETEQ (2 mètres), porter un masque en tout temps et vous laver ou vous désinfecter les mains fréquemment. Vous ne pouvez pas visiter les autres chambres d'hôtel et devez utiliser les ascenseurs et les escaliers de manière sécuritaire. N'accédez pas à des lieux publics, y compris, mais sans s'y limiter, à des restaurants (y compris le restaurant de l'hôtel), à des salles de sport, à des piscines, à des spas, à des centres commerciaux, à des épiceries, etc. pendant la période de quarantaine. Ne participez pas à des activités en dehors de l'objectif de votre visite. Évitez les rassemblements, les interactions ou les visites.

* * Deux semaines après l'arrivée, ces restrictions ne sont plus applicables, mais le respect des protocoles standard de CAE dans ses installations est toujours requis, par exemple les règles de distanciation physique, le lavage des mains et le port de masque. Il est toujours obligatoire de suivre les conseils du service de santé publique local en tout temps.

Processus de déclaration

Avant votre départ pour le Canada et à votre arrivée, vous devrez déclarer que vous respectez les mesures mises en place par CAE et par les différents gouvernements canadiens (fédéral, provincial et municipal). De plus, il incombe à CAE de surveiller la conformité des TETEQ pendant la période de quarantaine applicable de 14 jours à compter de leur arrivée au Canada et d'informer Affaires mondiales Canada de toute préoccupation éventuelle concernant l'exposition de Canadiens (employés de CAE ou membres du public). Le TETEQ, son employeur et CAE peuvent être passibles de sanctions sévères s'ils ne se conforment pas aux règles, y compris l'expulsion immédiate de toute installation de CAE et du Canada. CAE demandera au TETEQ de rembourser le montant des sanctions qui lui ont été imposées et qu'elle a payées pour la non-conformité du TETEQ.

Avant votre départ, lisez, signez et retournez les documents suivants à votre personne-ressource désignée à CAE :

- [Formulaire de déclaration](#)
- [Protocole pour les centres de formation](#)
- [Guide du visiteur](#)

Mesures préventives sur place

Des directives détaillées ont été rédigées et partagées avec nos employés et les TETEQ par le biais de guides et de protocoles. Cliquez sur les liens suivants pour découvrir l'étendue des mesures applicables à chacun de ces intervenants :

- [Protocole pour les centres de formation](#)
- [Guide du visiteur](#)

Agents de conformité et de responsabilité

- **Pietro D'Ulisse**, responsable mondial, gestion des risques, de la sécurité et de la continuité des activités de CAE, leader de gestion de la crise COVID-19,

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



est l'agent de conformité et de responsabilité désigné et assigné. Vous pouvez le joindre au +1 514-734-5683.

- **Melissa Daoud**, coordonnatrice de l'équipe d'urgence pour la COVID-19, assure, en tant que coordinatrice, la coordination efficace du protocole mis en place pendant le séjour des TETEQ au Canada. Elle veille à ce que les exigences suivantes soient respectées : coordination des voyages, respect des consignes de distanciation et d'hygiène, accessibilité à une personne-ressource capable de communiquer à tout moment dans la langue maternelle du TETEQ, besoins de base et suivi quotidien des symptômes. Elle veille également au respect et à l'application des points ci-dessous :
 - Le TETEQ et le responsable qui supervise son travail sont informés de toutes les mesures préventives relatives à la COVID-19 dans l'installation qui reçoit le travailleur.
 - Le TETEQ comprend les directives d'isolement strictes dans son lieu d'hébergement et a les conditions nécessaires pour se conformer à celles-ci.
 - Le TETEQ dispose de moyens de communication lui permettant d'avoir accès à une personne-ressource à tout moment pendant son séjour pour recevoir une assistance pour son bien-être physique et ses besoins psychologiques.
 - Le TETEQ dispose des coordonnées d'une personne avec qui communiquer en cas d'urgence et les informations pertinentes (allergies, problèmes de santé, achats nécessaires, autres). La confidentialité de ces renseignements relève également du rôle du coordinateur.
- **Laëtitia Garcia/Robert Nag** (Formation civile – Montréal) sont responsables :
 - de communiquer les protocoles et les conditions de l'exemption de quarantaine obligatoire aux TETEQ avant leur voyage et à tous les intervenants concernés. À leur arrivée, les TETEQ examineront le plan d'atténuation des risques avec **Jessica Howell** et signeront un formulaire attestant les conditions de leur exemption.
 - de veiller à ce que les protocoles ci-dessous soient appliqués et suivis par les TETEQ.
- **Michel Poulin/Eric Charbonneau** (Produits civils et services après-vente – Montréal) sont responsables :

Plan d'atténuation des risques pour les travailleurs étrangers temporaires exemptés de quarantaine

Conditions des exemptions d'isolement obligatoire (Québec)



- de communiquer les protocoles et les conditions de l'exemption de quarantaine obligatoire aux TETEQ avant leur voyage et à tous les intervenants concernés. À leur arrivée, les TETEQ examineront le plan d'atténuation des risques et signeront un formulaire attestant les conditions de leur exemption.
- de veiller à ce que les protocoles ci-dessous soient appliqués et suivis par les TETEQ.
- **Elena Regal-Zeiger/Roger Lacasse** (Défense et sécurité – Montréal) sont responsables :
 - de communiquer les protocoles et les conditions de l'exemption de quarantaine obligatoire aux TETEQ avant leur voyage et à tous les intervenants concernés. À leur arrivée, les TETEQ examineront le plan d'atténuation des risques et signeront un formulaire attestant les conditions de leur exemption.
 - de veiller à ce que les protocoles ci-dessous soient appliqués et suivis par les TETEQ.
- **Anne Kumar** (Soins de santé – Montréal) est responsable :
 - de communiquer les protocoles et les conditions de l'exemption de quarantaine obligatoire aux TETEQ avant leur voyage et à tous les intervenants concernés. À leur arrivée, les TETEQ examineront le plan d'atténuation des risques et signeront un formulaire attestant les conditions de leur exemption.
 - de veiller à ce que les protocoles ci-dessous soient appliqués et suivis par les TETEQ.
- **Le coordonnateur de séjour ou l'agent de conformité** ont la responsabilité de planifier un test de dépistage de la COVID-19 avant le voyage pour toutes les personnes qui prévoient voyager, qu'elles aient des symptômes ou non.

Protocole des centres de formation pour la COVID-19

Ce protocole décrit la façon appropriée de gérer les interactions entre les instructeurs, les clients, les stagiaires et les techniciens en maintenance de simulateur de CAE.



En tout temps



Suivez les règles de distanciation sociale (2 mètres/6 pieds de distance avec l'équipage en formation et l'équipe de maintenance).



Lavez / désinfectez vos mains fréquemment



Si vous éternuez ou toussiez et ne portez pas de masque/couvre-visage, vous devez toujours le faire dans votre coude ou couvrir votre bouche et votre nez à l'aide d'un mouchoir ou d'un masque.



Se conformer à la politique de CAE en matière d'équipement de protection personnelle



Si vous développez des symptômes liés à la COVID-19 (*apparition ou aggravation de toux, essoufflement ou difficulté respiratoire, température égale ou supérieure à 38 °C, sensation de fièvre, frissons, fatigue ou faiblesse, douleurs musculaires ou courbatures, perte de l'odorat ou du goût, mal de tête, symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements), malaises intenses*), communiquez avec votre gestionnaire dès que possible afin que la situation puisse être évaluée et les mesures appropriées prises. De plus, appelez la ligne 1 877 644-4545 (sans frais) et suivez leurs instructions.



Assurez-vous que des fournitures adéquates pour le nettoyage sont disponibles.



Instructeur de CAE



Clients en formation



Technicien en maintenance de simulateur

1. Arrivée à CAE



- Suivre les lignes directrices pour la déclaration.
- Lavez-vous les mains (désinfectant pour les mains et / ou savon et eau) avant d'entrer dans les installations et appliquer les règles de distanciation physique.
- Effectuez les salutations à 2 mètres/6 pieds de distance sans donner de poignée de main.
- Mettez votre couvre-visage / masque chirurgical lorsque vous entrez dans les installations de CAE.



- Signez le formulaire de déclaration et placez-le dans la boîte.
- Familiarisez-vous avec les recommandations de sécurité de CAE.
- Effectuez les salutations à 2 mètres/6 pieds de distance sans donner de poignée de main.
- Lavez-vous les mains (désinfectant pour les mains et / ou savon et eau) avant d'entrer dans les installations et appliquer les règles de distanciation physique.



- Lavez-vous les mains (désinfectant pour les mains et / ou savon et eau) avant d'entrer dans les installations et appliquer les règles de distanciation physique.
- Mettez votre couvre-visage / masque chirurgical lorsque vous entrez dans les installations de CAE.

2. Breffage sur le protocole de santé et sécurité sur la COVID19



- Repassez le protocole de santé et sécurité pour la séance de formation actuelle tout en maximisant la distance avec les clients en formation.
- Identifiez l'emplacement des fournitures de nettoyage.
- Le partage de matériel n'est pas autorisé.
- Utilisez un pointeur laser ou un bâton pour interagir avec les aides à la formation telles que les affiches et les maquettes.
- Dans l'éventualité où vous seriez affecté à la tâche de soutien à la formation, veuillez vous référer au protocole de soutien à la formation.



- Portez attention au protocole de santé et sécurité pour la séance de formation actuelle tout en maximisant la distance avec l'instructeur et les autres membres d'équipage.

4. Entrée dans le simulateur



- Assurez-vous de porter votre masque chirurgical ** (ASTM Niveau 1 / EN 14683 Type 1) avant d'entrer dans le simulateur de vol
 - Suivez la séquence d'entrée à la lettre : le commandant entre en premier et s'assoit, par la suite, le copilote entre et s'assoit, puis l'instructeur entre et s'assoit.
- ** Si vous portez un couvre-visage, veuillez le retirer et le ranger pour ensuite mettre votre masque chirurgical.



- Si un appel doit être pris, le technicien du simulateur attend que l'équipage sorte du simulateur avant d'entrer dans le poste de pilotage pour trouver la source du problème.
- L'équipage peut retourner dans le poste de pilotage seulement à la sortie du technicien. S'il faut répondre à des questions, le technicien et l'équipage doivent maintenir une distance de 2 mètres l'un de l'autre.
- Pas plus d'un technicien par appel.

3. Déplacement dans le centre de formation



- Suivez les règles de distanciation sociale (2 mètres/6 pieds) lors des séances de breffage.



- Suivez les règles de distanciation sociale en vous déplaçant dans le centre de formation.

5. Dans le simulateur



- Nettoyez tout l'espace de travail en utilisant les fournitures de nettoyage fournies et confirmez que l'équipage en formation a nettoyé son espace de travail.
- Éviter les interactions sociales dans le simulateur.



- Nettoyez l'espace de travail en utilisant les fournitures de nettoyage fournies.
- Assurez-vous que les manettes des gaz/commandes partagées sont bien désinfectées.
- Éviter les interactions sociales dans le simulateur.

6. Durant la séance dans le simulateur



- Maximisez la distance avec l'équipage en formation (ex. : utilisation d'un pointeur laser/bâton pour montrer des zones dans le poste de pilotage).



- Maximisez la distance avec les autres clients en formation ainsi que l'instructeur.
- Minimiser l'utilisation de masque à oxygène tout en vous conformant aux directives des autorités de formation locales.
- Nous recommandons à chaque individu d'amener leur propre casque d'écoute.

Rappel : Vous devez demeurer assis avec votre ceinture de sécurité attachée en tout temps lorsque le simulateur est en mouvement.

7. Après la séance



- Nettoyez tout l'espace de travail en utilisant les fournitures de nettoyage fournies et assurez-vous que les clients en formation ont nettoyé leur espace de travail.
- Demandez à l'équipage de désinfecter et ranger le masque O2 à la fin de la session (le cas échéant).



- Nettoyez l'espace de travail en utilisant les fournitures de nettoyage fournies.
- Assurez-vous que les manettes des gaz/commandes partagées et le masque O2 sont bien désinfectés.

8. Sortie du simulateur



- Suivez la séquence* de sortie à la lettre : l'instructeur en premier, suivi du copilote, puis du commandant.

*Ne s'applique pas aux dispositifs d'entraînement dotés d'un IOS stationnaire (ex.: centre de contrôle tactique à distance).



- Assurez-vous que toutes les parties du simulateur qui ont été touchées sont désinfectées avant de sortir.

11. Départ de CAE



- Désinfectez votre poste de travail et vos effets personnels.

10. Débriefage



- Utilisez un pointeur laser ou un bâton pour interagir avec les aides à la formation telles que les affiches et les maquettes.
- Suivez les règles de distanciation sociale (séparation de 2 m/6 pi) lors des séances de breffage et de débriefage.
- Se conformer à la politique de CAE en matière d'équipement de protection personnelle

9. Avant le débriefage



- Lavez vos mains (désinfectant pour les mains ou du savon et de l'eau) et suivez les règles de distanciation sociale.



Bienvenue à CAE Montréal

Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour vous offrir, à vous ainsi qu'à nos employés, un environnement sûr. Veuillez tenir compte de la signalisation et des protocoles que nous mettons en place à chaque étape de votre visite, depuis votre arrivée à notre siège social jusqu'à votre accès au simulateur et aux salles de réunion.

Guide du visiteur

Votre partenaire de
choix en formation
partout dans le monde



Avant votre arrivée



Communication

- Lisez ce document pour vous familiariser avec nos mesures préventives.



Autoévaluation

Posez-vous les questions suivantes :

- Ai-je contracté la COVID-19 ou ai-je des symptômes de COVID-19, c'est-à-dire une apparition ou aggravation de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires, une perte ou une modification de l'odorat ou du goût?
- Ai-je été en contact avec une personne infectée par la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?

Si au moins une des réponses est affirmative, veuillez en informer votre responsable du CAE pour évaluer les possibilités et appelez le 1-877-644-4545.



Ce que vous devez apporter avec vous

- Pour limiter la propagation du virus, n'apportez à CAE que le strict nécessaire et laissez autant que possible le reste à la maison ou dans votre chambre d'hôtel. Le partage de matériel n'est pas autorisé.



Symptômes de la COVID-19 :

- Apparition ou aggravation de toux
- Essoufflement ou difficulté respiratoire
- Température égale ou supérieure à 38 ° C
- Sensation de fièvre
- Frissons
- Fatigue ou faiblesse
- Douleurs musculaires ou courbatures
- Perte de l'odorat ou du goût
- Mal de tête
- Symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements)
- Malaises intenses

Arrivée dans nos installations

Entrées et stationnements ouverts

- Vous pouvez entrer soit par l'entrée principale, soit par la porte 4. Votre responsable à CAE vous indiquera où entrer.
- Il convient de noter qu'un stationnement est disponible près des deux entrées, là où cela est indiqué.

*Il convient de noter que nos mesures préventives peuvent changer ou être adaptées pendant votre séjour. Si cela devait se produire, votre responsable de CAE vous en informera.



Entrée dans nos installations



Déclaration

- Toute personne entrant dans nos installations est tenue de déclarer, en levant la main, qu'elle :
 - s'est conformée aux exigences locales en matière de quarantaine;
 - n'a pas la COVID-19 ou n'a pas de symptôme de COVID-19;
 - n'a pas été en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 au cours des 14 derniers jours;
 - a l'intention de se conformer à nos mesures.
- Les visiteurs doivent également signer la déclaration pour visiteur sur papier.



Contrôle de la température

- Votre température sera prise à l'aide d'un thermomètre à infrarouges pour vérifier que vous n'avez pas de fièvre. Si votre température est égale ou supérieure à 38 °C / 100,4°F, vous ne serez pas autorisé à entrer dans nos installations.



Port d'un masque de procédure

CAE fournit des masques à toutes les personnes qui entrent dans ses installations et s'attend à ce qu'elles les portent en permanence, sauf lorsqu'elles sont assises à plus de 2 mètres des autres et lorsqu'elles mangent et boivent.

- Pour votre sécurité, nous vous demandons de vous désinfecter les mains avant et après avoir mis le masque.



Lunettes de sécurité

- Votre responsable de CAE demandera à la sécurité de vous fournir des lunettes de protection, car elles sont obligatoires à l'intérieur des simulateurs

*Il convient de noter que nos mesures préventives peuvent changer ou être adaptées pendant votre séjour. Si cela devait se produire, votre responsable de CAE vous en informera.

Exigences locales de quarantaine :

Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 sont tenues de se mettre en quarantaine et d'appeler le 1 877 644-4545.

Prise de température Taking of your temperature

En raison de la pandémie de la COVID-19 actuelle, tous les employés, visiteurs, clients ou fournisseurs doivent faire prendre leur température pour vérifier s'ils ont de la fièvre.

Due to the current COVID-19 pandemic, all employees, visitors, clients or contractors must have their temperature taken to verify if they have fever.

La température doit être inférieure à :
Temperature must be below:

38°C / 100,4°F

Si la température est égale ou supérieure, l'accès à CAE ne sera pas permis. Communiquez avec votre gestionnaire ou votre point de contact pour plus de détails.
If temperature is equal or higher, access to CAE will not be authorized. Contact your manager or your point of contact for more information.



Noter que les masques personnels ne sont pas autorisés.



Dans nos installations Nos règles de base à suivre



**Respecter la
capacité maximale
des lieux et faire du
télétravail**

**Porter
un masque**



Veillez porter un masque en tout temps à l'intérieur des Installations de CAE
Please wear a mask at all times inside CAE facilities

Seul si vous travaillez de manière stationnaire à plus de 2 mètres de vos collègues.
Except when you're working stationary at more than two metres away from your colleagues.

- Assurez-vous que le masque couvre bien votre**
Make sure the mask covers your

Nez / Nose Bouche / Mouth Menton / Chin

- De plus, assurez-vous de:**
In addition, remember to:

Lavez vos mains régulièrement / Wash your hands regularly Distanciation sociale / Social distancing



**Respecter la
distanciation
physique**

**Se laver
les mains**



Aidez-nous à prévenir la propagation de la COVID-19
Help prevent the spread of COVID-19

Pratiquer la distanciation physique
Practice physical distancing

2 mètres (6 pieds)
2 metres (6 feet)

En tout temps, maintenez une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) avec les autres.
At all times, maintain at least a 2 metres (6 feet) distance from others.

Le lavage des mains : simple et efficace
Washing hands: Simple and effective

- Mouiller / Wet hands
- Savonner / Apply soap
- Frotter (de 15 à 20 secondes) / Rub (for 15 to 20 seconds)
- Nettoyer (les ongles) / Scrub (nails)
- Rincer / Rinse
- Sécher / Dry
- Si applicable, fermer (avec le papier) / Turn off (with paper towel)

*Il convient de noter que nos mesures préventives peuvent changer ou être adaptées pendant votre séjour. Si cela devait se produire, votre responsable de CAE vous en informera.

Dans nos installations

Déplacement

- Restez toujours du côté droit des couloirs et des escaliers.
- Ne vous arrêtez pas dans les couloirs et évitez le flânage.
- Gardez une distance de deux mètres (6 pieds) entre vous et les autres.
- Respectez la capacité maximale indiquée des ascenseurs, tout en portant votre masque et privilégiez les escaliers.
- Les « ambassadeurs » de CAE circulent dans l'établissement pour encourager le respect des directives, veuillez obéir à leurs instructions.
- L'accompagnement par un employé de CAE est nécessaire dans la plupart des cas. Discutez avec votre responsable de CAE pour obtenir une dérogation.



*Il convient de noter que nos mesures préventives peuvent changer ou être adaptées pendant votre séjour. Si cela devait se produire, votre responsable de CAE vous en informera.

Salles de conférence

- Respectez la capacité maximale indiquée de la salle.
- Portez toujours votre masque à l'intérieur.
- Lavez et désinfectez les surfaces et les équipements après utilisation.
- Laissez la porte ouverte après utilisation.

Simulateurs

- La protection des yeux est obligatoire dans les simulateurs mais peut être temporairement retirée lors des tests ou de l'utilisation du simulateur.
- Les employés et les clients de CAE doivent laver et désinfecter les commandes de vol et les équipements tactiles avant et après la validation.
- Les masques à oxygène ne peuvent pas être testés pendant la pandémie.

Distanciation sociale et voies de circulation
Social distancing and walkways

Marcher du côté droit du corridor
Walk on the right side of the corridor

Garder une distance de deux mètres entre vous et les autres
Please keep a two-metre distance between you and others

Ne pas vous immobiliser dans les corridors
Do not stop in corridors

Protégez-vous, protégez les autres.
Protect yourself, protect others.

Capacité maximale
Maximum capacity

3

Port du masque obligatoire à l'intérieur
Wearing a mask is mandatory inside

Désinfecter avant et après utilisation
Disinfect before and after use

Laisser la porte ouverte après chaque rencontre
Leave the door open after each meeting

Protégez-vous, protégez les autres.
Protect yourself, protect others.

Port du masque chirurgical et d'une protection oculaire
OBLIGATOIRES dans cette zone

Wearing a surgical mask and an eye protection is MANDATORY beyond this point



Produits de nettoyage en libre-service

- Un gel et des lingettes désinfectants sont disponibles dans tout le bâtiment pour les visiteurs et les employés.
- Lavez vos mains régulièrement à l'eau et au savon pour au moins 20 secondes.



Salles de bain

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et avant la sortie.
- Les sèche-mains sont désactivés pendant la pandémie et sont remplacés par du papier brun.
- Les portes d'entrée des salles de bain doivent rester ouvertes en tout temps pendant la pandémie.



Fontaines d'eau

- Privilégiez le remplissage des bouteilles pour éviter de boire directement de la bouche.
- Ne touchez pas le robinet directement avec votre bouche.
- Laissez couler l'eau pendant 10 secondes avant de remplir votre bouteille ou de boire.
- Lavez-vous les mains avant et après utilisation.



Heure du dîner

Options pour le dîner

- CAE peut fournir des boîtes-repas individuelles sur demande préalable.
- Les visiteurs peuvent apporter leur propre dîner. Un réfrigérateur et un micro-ondes sont à votre disposition.

*Il convient de noter que nos mesures préventives peuvent changer ou être adaptées pendant votre séjour. Si cela devait se produire, votre responsable de CAE vous en informera.

Le lavage des mains : simple et efficace Washing hands: Simple and effective



Fontaines d'eau Water fountain



Veillez vous laver ou vous désinfecter les mains avant et après avoir touché le réfrigérateur et le micro-ondes.



Coin repas

- Les visiteurs peuvent se restaurer dans les salles de conférence, dans les espaces de restauration, au SimCafé, etc.

Veillez respecter la distanciation physique et la capacité maximale des salles pendant les repas.



Lieux de pause

À l'intérieur

- Ne prenez pas de pause dans les couloirs.
- Respectez les règles de distanciation physique même lorsque vous êtes assis.



À l'extérieur

- **Continuez à respecter la distanciation physique à l'extérieur.**
- Le masque peut être retiré à l'extérieur si la distanciation physique est respectée.
- Si vous souhaitez fumer, veuillez vous rendre dans les zones désignées à cet effet ou aux alentours de celles-ci.
- Respectez la capacité limitée des tables de pique-nique indiquée sur chacune d'elles.

Lors du retour à l'intérieur, les procédures d'entrée doivent être à nouveau effectuées.



Sortie de nos installations

- Veillez à emporter tous vos effets personnels avec vous.
- Jetez votre masque médical dans la poubelle indiquée à la sortie et lavez-vous ou désinfectez-vous les mains par la suite.

Jeter votre masque ici
Discard your mask here



CAE